

	Règlement Particulier du Championnat Interclubs D-Loisirs (Promobad) du département du Loiret	Règlement Adoption : CA du 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : Saison 2026/2027 Nombre de pages : 6 Les modifications Important
---	--	--

Organisé par la Commission Départementale des Interclubs (CDI) du Loiret

Table des matières

1. GENERALITES	2
2. PROMOTION ET RELÉGATION DES ÉQUIPES	2
3. INSCRIPTION / FORFAIT DES ÉQUIPES	2
4. OBLIGATIONS DES ÉQUIPES	3
5. COMPOSITION DES ÉQUIPES	3
6. HIÉRARCHIE DES JOUEURS	3
7. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE	3
8. ARBITRAGE - JUGE-ARBITRAGE	4
9. FORFAIT SUR UN MATCH	4
10. BARÈME DES POINTS PAR MATCH	4
11. BARÈME DES POINTS PAR RENCONTRES	4
12. MODALITÉ DE CLASSEMENT	5
13. DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS	5
14. COMMUNICATION DES RÉSULTATS	5
15. RESERVES ET RECLAMATIONS	5
16. PÉNALITÉS ET RECOURS	6

1. GENERALITES

1.1 Le règlement particulier du championnat interclubs loisir du département du Loiret précise les différences liées à ce championnat, par rapport au règlement du « Championnat interclubs du département du Loiret ».

1.2 Les rencontres du championnat interclubs loisir se déroulent en soirée avec une phase de poules en rencontres aller-retour dans chaque club.

1.3 Dans la mesure du possible, les poules comprendront des clubs d'un seul bassin géographique (Gien, Montargis, Pithiviers, Orléans...) pour que les déplacements soient limités au maximum. Il ne sera pas organisé de rencontres si le nombre d'équipes dans un bassin est inférieur à 3.

1.4 Dans cet interclub « D-Loisirs (Promobad) », il est possible d'inscrire des équipes multi-clubs (c'est-à-dire des joueurs licenciés dans des clubs différents).

1.5 Le championnat se déroule en soirée

1.5.1 Avec une phase de poules en rencontres aller-retour dans chaque club de la poule

1.5.2 S'ensuit une phase éliminatoire avec petite finale de classement.

1.6 Le conseil d'administration du Comité de Badminton du Loiret désigne une commission chargée de la gestion du championnat départemental interclubs. Cette commission, dans la limite de la délégation qui lui est accordée, prend toutes les décisions utiles à la gestion quotidienne du championnat dans le cadre du présent règlement. Elle procède notamment à la gestion des inscriptions, la qualification des joueurs et la gestion du calendrier, elle homologue les résultats, elle statue sur les réserves et réclamations et prononce d'éventuelles pénalités sportives dans le respect de l'article 16.

2. PROMOTION ET RELÉGATION DES ÉQUIPES

2.1 Il n'est pas prévu de procédures de promotion et relégation des équipes du championnat interclubs D-Loisirs ; celui-ci étant indépendant du Championnat interclubs du département du Loiret .

2.2 L'interclub Loisirs se fait sur le mode du Promobad, avec points promus dans POONA à l'issue des rencontres.

3. INSCRIPTION / FORFAIT DES ÉQUIPES

3.1 Les clubs doivent transmettre au responsable le dossier d'inscription en répondant précisément au Google forms pour chaque équipe engagée, accompagné du virement correspondant aux droits d'inscription. Le RIB est disponible en pièce jointe du fichier d'inscription. Merci de joindre une capture d'écran du paiement. Lors du virement, pensez à préciser le nom de votre club, son sigle, la mention D-Loisirs, ainsi que le numéro de l'équipe si plusieurs sont inscrites dans la même division.

3.2 Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée par la CDI déclare forfait avant le début du championnat :

3.2.1 Si la composition des poules du championnat n'est pas encore officialisée, son inscription sera retirée. Les droits d'engagement seront remboursés.

3.2.2 Si la composition des poules du championnat est officialisée et que le championnat n'a pas encore débuté, l'équipe est mise hors championnat. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

3.2.3 Si le championnat a débuté, l'équipe ne peut se désister. Une amende pour forfait général lui sera infligée. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

4. OBLIGATIONS DES ÉQUIPES

4.1 Il n'est pas prévu d'obligation en matière d'arbitrage et juges-arbitrage pour le championnat interclubs loisir.

4.2 Le championnat interclubs loisir n'étant pas lié au championnat interclubs départemental, il n'y a pas de demande de respect de valeur hiérarchique de l'équipe par rapport aux autres équipes du club.

4.3 Le club qui reçoit doit mettre à disposition des joueurs des volants. Le volant officiel est un volant plastique type MAVIS 500. Les joueurs classés peuvent imposer de jouer en plumes, volants à leur charge.

5. COMPOSITION DES ÉQUIPES

5.1 Tout joueur participant doit être en règle, à savoir : avoir une licence validée dans Poona le jour de la rencontre.

5.2 Le classement maximal autorisé pour jouer est P10 classement CPPH 2 semaines avant les rencontres, le contrôle des licences et niveau étant faisable facilement sur Badnet.

5.3 Les équipes peuvent être composées de joueurs minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans.

5.4 Une équipe peut être une association de joueurs provenant de différents clubs, sous l'égide d'un seul club.

5.5 Un joueur ou joueuse ne peut jouer qu'avec une seule équipe IC D-Loisirs Promobad de son club sur une même semaine.

5.6 Les joueurs, joueuses sur un IC D-Loisirs Promobad peuvent jouer la même semaine dans un IC supérieur (règle exclusive sur cet IC)

6. HIÉRARCHIE DES JOUEURS

6.1 La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH).

6.2 La hiérarchie des paires en double ou mixte est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de la paire concernée.

6.3 Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base classement qui est consultable sur le site internet de la fédération : poona.ffbad.org

6.4 A valeur égale, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

7. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

7.1 Chaque rencontre se joue en 8 matchs

2 simples Hommes

1 simples dames

2 double Hommes

1 double Dames

2 doubles mixtes

7.2 Par rencontre, 2 matchs maximum sont autorisés pour les hommes ; 3 matchs maximum sont autorisés pour les femmes, il vous faudra donc au minimum 4 hommes et 2 femmes à chaque rencontre.

7.3 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre qu'un seul match dans la même discipline.

7.4 L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en mixte doit respecter la hiérarchie établie à l'article 6.

8. ARBITRAGE - JUGE-ARBITRAGE

8.1 Les rencontres du championnat interclubs D-Loisirs se déroulent en auto-arbitrage.

8.2 Les matchs doivent respecter les règles FFBad (2 sets gagnant de 15 points,...).

Attention nouvelle règle des 15 points applicables à compter du 01/09/2026.

8.3 Les capitaines doivent veiller au bon déroulement de la rencontre : respect du présent règlement; en particulier la bonne composition des équipes et le contrôle des classements AVANT le début de la rencontre.

9. FORFAIT SUR UN MATCH

9.1 Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard des articles 5 et 7.

9.2 Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 15-0 ; 15-0

9.3 Si un joueur abandonne le match (blessure...) le match est perdu par abandon (bien notifier les scores au moment de l'abandon).

10. BARÈME DES POINTS PAR MATCH

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à

L'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match forfait : -1 point

11. BARÈME DES POINTS PAR RENCONTRES

Seuls les 8 matchs obligatoires sont comptabilisés pour le calcul des résultats.

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le nombre de matchs gagnés dans la rencontre pour les deux équipes (il n'y a pas de bonus offensif ou défensif)

Exemple : Une rencontre terminée sur le score de 6-2 verra l'équipe vainqueur marquer 6 points pendant que la perdante marquera 2 points au classement général.

12. MODALITÉS DE CLASSEMENT

Le classement est établi à titre informatif seulement.

12.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

12.2 S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.3 Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

12.5 Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des ou de la rencontre (s) les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

12.6 En dernier recours, les équipes sont départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différences + 40

Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différences + 36

Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différences + 36

Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différences + 32

13. DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS

Tout joueur ne respectant pas ce présent règlement pourra être interdit de jouer dans ce championnat par la CDI.

14. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Après chaque rencontre, l'un des deux capitaines doit :

- envoyer la feuille de match par e-mail à l'organisateur,
- saisir les résultats dans BADNET dans un délai de 48 heures.

Merci de veiller à transmettre la feuille dans les plus brefs délais, et dans un format soigné et lisible. Les photos prises avec un smartphone sont à éviter : elles sont souvent mal cadrées et peu adaptées à l'impression en raison de leur forte consommation d'encre. L'organisateur comptabilisera les résultats et les diffusera à chaque capitaine. Les résultats seront saisis sur **BADNET** pour le D-Loisirs et visible sur ICBAD et EBAD.

Les capitaines qui le souhaitent peuvent faire directement la saisie dans BADNET mais cela n'exclut pas l'envoi de la feuille de rencontre.

Une notice Badnet vous sera distribuée en temps voulu avant le début des IC D-Loisirs.

15. RESERVES ET RECLAMATIONS

Les capitaines peuvent faire remonter toutes réclamations au responsable de ce championnat ou à la CDI.

16. PÉNALITÉS ET RECOURS

16.1 Les décisions de la CDI prononçant les pénalités sportives en application des pénalités sportives seront notifiées à chaque club sanctionné, par mail.

16.2 En cas de désaccord avec une décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de huit jours à compter de la réception du document notifiant la décision de la CDI, faire appel de cette décision en adressant sa requête par courrier adressé à la Badminton-Loiret (commission chargé des litiges et réclamations) par tout moyen prouvant la date de réception. Ce courrier devra être accompagné du paiement d'une consignation, conformément au règlement relatif aux litiges et réclamations.

16.3 Pour tout point non précisé dans ce règlement, le règlement général des compétitions de la FFBAD.

16.4 La Commission Compétition de Badminton-Loiret se réserve le droit de prendre toutes décisions ou sanctions sur les manquements aux points du présent règlement. Ces décisions ou sanctions seront validées par le Conseil d'administration de Badminton-Loiret.